



ASSOCIATION RELIAGE

**125 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
77400 LAGNY SUR MARNE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2023



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Au président,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de votre assemblée générale extraordinaire en date du 07 juin 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RELIAGE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont été portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou



événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SERRIS, Le 17/06/2024

Raphaël RAYMOND

*Commissaire aux comptes auprès de la
cour d'appel de PARIS*

*Membre de la Compagnie Régionale de
PARIS*

Aparté
commissariat
aux comptes

Tél. : +33 (1) 60 42 77 90 - Mail : raphael.raymond@aparte-conseil.com
2 av Christian Doppler - Bât B - 77700 SERRIS
Siret : 494 587 181 00038 - APE-NAF : 6920Z

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	14 005.97	13 728.50	277.47	2 760.97	-2 483.50	-89.95
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	117 597.18	59 464.88	58 132.30	64 238.52	-6 106.22	-9.51	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	15.00		15.00	15.00			
Prêts							
Autres	7 127.50		7 127.50	7 127.50			
Total I	138 745.65	73 193.38	65 552.27	74 141.99	-8 589.72	-11.59	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	49 174.08		49 174.08	25 898.00	23 276.08	89.88
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	90 742.09		90 742.09	91 057.73	-315.64	-0.35
	Valeurs mobilières de placement	55 334.00		55 334.00	54 254.00	1 080.00	1.99
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	302 638.93		302 638.93	398 402.78	-95 763.85	-24.04
Charges constatées d'avance (2)	9 183.52		9 183.52	9 932.16	-748.64	-7.54	
Total II	507 072.62		507 072.62	579 544.67	-72 472.05	-12.50	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	645 818.27	73 193.38	572 624.89	653 686.66	-81 061.77	-12.40	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	154 974.08		154 974.08				
Autres							
Report à nouveau	111 886.91		122 287.17		-10 400.26	-8.50	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-39 981.00		-10 400.26		-29 580.74	-284.42
	Situation nette (sous total)	226 879.99		266 860.99		-39 981.00	-14.98
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	2 540.00		1 583.00		957.00	60.45
	Provisions réglementées						
	Total I	229 419.99		268 443.99		-39 024.00	-14.54
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	25 415.01		47 797.52		-22 382.51	-46.83
	Total II	25 415.01		47 797.52		-22 382.51	-46.83
PROVISIONS	Provisions pour risques	5 306.06		5 306.06			
	Provisions pour charges	24 211.61		24 211.61			
	Total III	29 517.67		29 517.67			
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	28.06		14.08		13.98	99.29
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	97 542.70		91 054.59		6 488.11	7.13
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	148 256.03		169 001.90		-20 745.87	-12.28
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	40 458.61		34 075.06		6 383.55	18.73
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	1 986.82		13 781.85		-11 795.03	-85.58
	Total IV	288 272.22		307 927.48		-19 655.26	-6.38
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	572 624.89		653 686.66		-81 061.77	-12.40

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	4 940.03		5 766.81		-826.78	-14.34
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	589 206.08		602 201.05		-12 994.97	-2.16
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	687 752.67		550 736.37		137 016.30	24.88
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	4 965.88				4 965.88	
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			9 710.50		-9 710.50	-100.00
Utilisations des fonds dédiés	25 976.85		18 892.60		7 084.25	37.50
Autres produits	248.04		408.33		-160.29	-39.26
Total I	1 313 089.55		1 187 715.66		125 373.89	10.56
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	451 299.88		399 862.91		51 436.97	12.86
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	44 631.38		42 953.02		1 678.36	3.91
Salaires et traitements	586 254.67		499 521.85		86 732.82	17.36
Charges sociales	244 058.55		202 528.57		41 529.98	20.51
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 282.21		13 868.25		-586.04	-4.23
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	3 594.34		30 000.00		-26 405.66	-88.02
Autres charges	13 242.78		13 388.85		-146.07	-1.09
Total II	1 356 363.81		1 202 123.45		154 240.36	12.83
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-43 274.26		-14 407.79		-28 866.47	-200.35

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 837.26		3 253.53		-1 416.27	-43.53
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 837.26		3 253.53		-1 416.27	-43.53
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1 837.26		3 253.53		-1 416.27	-43.53
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-41 437.00		-11 154.26		-30 282.74	-271.49
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	1 543.00		1 810.00		-267.00	-14.75
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	1 543.00		1 810.00		-267.00	-14.75
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	87.00		1 056.00		-969.00	-91.76
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	87.00		1 056.00		-969.00	-91.76
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	1 456.00		754.00		702.00	93.10
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	1 316 469.81		1 192 779.19		123 690.62	10.37
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 356 450.81		1 203 179.45		153 271.36	12.74
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-39 981.00		-10 400.26		-29 580.74	-284.42

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	X
--	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 572 624.89 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 313 089.55 Euros et dégageant un déficit de -39 981.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Mention de l'Objet de l'Association - Extrait des Statuts - AGE - 26/11/2020
Reliage

Article 2 :

Cette association a pour but de promouvoir le mieux-être des personnes des personnes âgées et/ou handicapées dans le respect de leur globalité et de leur singularité, notamment par l'information, le développement et l'articulation de différentes actions, la coordination et la formation.

Cette association n'a aucun caractère confessionnel ou politique.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 006		
Installations générales agencements aménagements divers	80 026		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 363		4 692
TOTAL	116 389		4 692
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	7 128		
TOTAL	7 143		
TOTAL GENERAL	137 537		4 692

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			14 006	14 006
Installations générales agencements aménagements divers			80 026	80 026
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 484	37 571	37 571
TOTAL		3 484	117 597	117 597
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			7 128	7 128
TOTAL			7 143	7 143
TOTAL GENERAL		3 484	138 746	138 746

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	11 245	2 484		13 729
Installations générales agencements aménagements divers	18 511	8 865		27 376
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 639	1 934	3 484	32 089
TOTAL	52 150	10 799	3 484	59 465
TOTAL GENERAL	63 395	13 282	3 484	73 193

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 484				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 865				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 934				
TOTAL	10 799				
TOTAL GENERAL	13 282				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	24 212				24 212
Autres provisions pour risques et charges	5 306				5 306
TOTAL	29 518				29 518
TOTAL GENERAL	29 518				29 518
Dont dotations et reprises d'exploitation			800		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 128	-1	7 128
Autres créances clients	49 174	49 174	
Divers état et autres collectivités publiques	85 854	85 854	
Débiteurs divers	4 889	4 889	
Charges constatées d'avance	9 184	9 184	
TOTAL	156 227	149 099	7 128

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	28	28		
Fournisseurs et comptes rattachés	97 543	97 543		
Personnel et comptes rattachés	41 237	41 237		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 328	98 328		
Autres impôts taxes et assimilés	8 692	8 692		
Autres dettes	40 459	40 459		
Produits constatés d'avance	1 987	1 987		
TOTAL	288 272	288 272		

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	31 868
Autres créances	88 009
Total	119 877

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 566
Dettes fiscales et sociales	76 005
Total	126 600

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		9 184
Total		9 184
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		1 987
Total		1 987

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

L'association n'a pas bénéficié de contributions volontaires en nature dont l'importance nécessite une comptabilisation en quantité et valeur.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 260 euros, facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'Association a évalué le montant total de la provision pour retraite à 34 684,21 euros avec les hypothèses de calculs suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 60-67 ans
- Turn over : moyen
- Taux de charges patronales - Catégorie Cadre : 66,73%
- Taux de charges patronales - Catégorie Non-Cadre : 51,80%
- Taux actualisation : 3.70%
- Table de mortalité retenue : INSEE 2022

L'Association a décidé de maintenir sa provision au bilan au 31 Décembre 2023 à 24 211.61 euros soit une couverture de 69,81% du montant calculé.

Tableau de suivi des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

SUIVI DES FONDS DEDIES	Montant Initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Montant des fonds non consommés libérés B	Utilisation au cours de l'exercice C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B - C
*** MISSIONS 2023 ***					
Concours Publics et Subventions					
DEPATEMENT - PAT LAGNY	249 000,00	249 000,00		249 000,00	0,00
DEPATEMENT - PAT LAGNY - SEGUR	36 906,13	36 906,13	7 012,63	29 893,50	0,00
DEPATEMENT - PAT MEAUX	232 000,00	232 000,00		232 000,00	0,00
DEPATEMENT - PAT MEAUX - SEGUR	26 989,18	26 989,18	6 676,93	20 312,25	0,00
DEPATEMENT - PROCHEs AIDANTS	3 240,00	3 240,00		3 240,00	0,00
CPAM - AIDANTS	3 560,00	3 560,00		3 560,00	0,00
CNAV - AADM	5 906,00	5 906,00		5 906,00	0,00
CPAM - ATEIER NUMERIQUE	8 000,00	8 000,00		7 200,00	800,00
MALAKOFF - PHOTO	16 048,00	16 048,00		16 048,00	0,00
MALAKOFF - OCTOBRE 2023	4 240,00	4 240,00		4 240,00	0,00
AGNSM	4 965,88	4 965,88		2 171,54	2 794,34
Total Missions 2023	590 855,19	590 855,19	13 689,56	573 571,29	3 594,34
*** MISSIONS ANTERIEURES ***					
Concours Publics et Subventions					
PPS19	53 200,00	17 797,52		17 797,52	0,00
AIDES AUX AIDANTS	30 000,00	30 000,00		8 179,33	21 820,67
Total Missions antérieures	83 200,00	47 797,52	0,00	25 976,85	21 820,67
TOTAL	674 055,19	638 652,71	13 689,56	599 548,14	25 415,01



ASSOCIATION RELIAGE

**125 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
77400 LAGNY SUR MARNE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

SERRIS

Le 17/06/2024

Raphaël RAYMOND

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie de PARIS

Inscrit au tableau de la cour d'appel de PARIS

Aparté
commissariat
aux comptes

Tél. : +33 (1) 60 42 77 90 - Mail : raphael.raymond@aparte-conseil.com
2 av Christian Doppler - Bât B - 77000 SERRIS
Siret : 494 587 131 00014 - APE : 6920Z